

Votants : 78
Convocation du Conseil de Communauté :
le 18 février 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 25 février 2014

PREFECTURE DEUX SEVRES
27 FEV. 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 février 2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA CAN SUR LA ZONE D'ACTIVITES DU LUC A ECHIRE

Titulaires présents :

Gilbert BARANGER, Chantal BARRE, Pilar BAUDIN, Daniel BAUDOIN, Gilles BILLON, Julie BIRET, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Christian BREMAUD, Amaury BREUILLE, Brigitte COMPETISSA, Annie COUTUREAU, Nicole DAVID, Annick DEFAYE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Alain FORT, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Geneviève GAILLARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Jean-Jacques GUILLET, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Florent JARRIAULT, Bernard JOURDAIN, Anne LABBE, Gerard LABORDERIE, Rabah LAICHOIR, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Bernard LEYSSENE, Olivier MARIE, René MATHE, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Franck MICHEL, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Jean-Luc MORISSET, René PACAULT, Alain PARROT, Stéphane PIERRON, Christophe POIRIER, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Michel SIMON, Françoise TALBOT, Jean-Michel TEXIER, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Thierry THUBIN, Huseyin YLDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Marc THEBAULT, Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Sylvie DEBOEUF à Marie-Christelle BOUCHERY, Gaëlle MANGIN à Denis THOMMEROT, Aurélien MANSART à Annie COUTUREAU, Nicolas MARJAUULT à Franck MICHEL, Alain PIVETEAU à Geneviève GAILLARD, Sylvette RIMBAUD à Jacqueline LEFEBVRE, Nathalie SEGUIN à Julie BIRET, Jean-Louis SIMON à Pilar BAUDIN, Jean-Claude SUREAU à Josiane METAYER, Jacques TAPIN à Michel GENDREAU, Gérard ZABATTA à Christophe POIRIER

Titulaires absents suppléés :

Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSSENE, Elisabeth MAILLARD par Gilles BILLON

Titulaires absents :

Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Thierry BUREAU, Patrick DELAUNAY, Catherine GAUFICHON, Jean-Pierre MIGAULT, Daniel VEILLET

Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAUULT, Delphine PAGE, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Jacques TAPIN, Dominique VALLEE, Gérard ZABATTA

Président de séance : Pascal DUFORESTEL

Secrétaire de séance : Julie BIRET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 FEVRIER 2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA CAN SUR LA ZONE D'ACTIVITES DU LUC A ECHIRE

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Par délibération du 22 novembre 2013, le Conseil Municipal d'Echiré a institué un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) du plan local d'urbanisme de la commune d'Echiré.

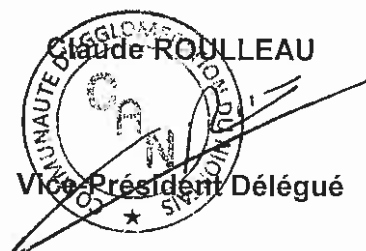
Conformément à l'article L.211-2 du code de l'urbanisme, la commune d'Echiré a décidé de déléguer à la CAN l'exercice du droit de préemption sur la zone 1AUy de son plan local d'urbanisme, correspondante à la zone d'activités du Luc, déclarée d'intérêt communautaire.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Accepter la délégation du droit de préemption sur l'ensemble de la zone 1AUy du PLU de la commune d'Echiré correspondant au périmètre de la zone d'activités économique communautaire du Luc.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0


Claude ROULLEAU
Vice-Président Délégué

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHIRÉ**

L'an deux mil treize, le 22 Novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 14 Novembre 2013, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Echiré, sous la présidence de M. Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Jacky AUBINEAU, Colette AUGEREAU, Monique BOIROUX, Thierry BROSSARD, Jean-Louis CANTET, Thierry DEVAUTOUR, Yolande GEFFARD, Véronique HENIN-FERRER, Richard JUN, Marie-Joseph LAMARCHE, Claude MARTIN, Bernard MILLET, Philippe PASSEBON jusqu'à 19h45, Bernard RAIMOND, Danièle RIGAL-MORET, Denis SUYRE, Maryse TALBOT et Serge VALADOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jacques GOUBAN (Pouvoir donné à Bernard MILLET) et Philippe PASSEBON à partir de 19h45 (Pouvoir donné à Serge VALADOU).

Absents : Jasmine BENNANI, Anne-Laure DE BONNEVILLE et Anne-Cécile TOUGERON.

Secrétaire de séance : Denis SUYRE

OBJET : Délibération portant délégation du droit de préemption urbain à la Communauté d'Agglomération de Niort sur la zone à urbaniser 1AUy (zone d'activités économiques d'intérêt communautaire)

Le Maire expose :

Par délibération en date du 22 Novembre 2013, le Conseil Municipal a institué un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) du plan local d'urbanisme de la commune d'Echiré.

La commune d'Echiré fait partie de la Communauté d'Agglomération de Niort laquelle conformément à ses statuts, exerce entre autres, de plein droit au lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

1°) En matière de développement économique :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ;
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

2°) En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté, d'intérêt communautaire ;
- Organisation des transports urbains ;
- Zones de développement de l'éolien.

CM2013-11-020

La zone d'activités du Luc à Echiré, zone déclarée d'intérêt communautaire, est située en zone 1AUy du plan local d'urbanisme de la commune d'Echiré.

Conformément au code de l'urbanisme (article L211-22), la commune peut déléguer à la CAN, avec son accord, tout ou partie des compétences qui lui sont attribuées pour le droit de préemption urbain.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de décider, conformément à l'article L211-2 du code de l'urbanisme, de déléguer à la Communauté d'Agglomération de Niort l'exercice du droit de préemption sur la zone 1AUy du plan local d'urbanisme de la commune d'Echiré, correspondante à la zone d'activités du Luc, déclarée d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 22 Novembre 2013

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Accusé de réception en préfecture 079-217901099-20131122-CM2013-11-020- DE Date de télétransmission : 26/11/2013 Date de réception préfecture : 26/11/2013
--

NOUVEAUX

Ap

ZH
LES LONGEES

LA BORDERIE
Ae

GRANGE SAINT-GELAIS

LES CHAMPS DE LUC

1AUY

Ae

FIEF MADELEINE

LES CHAMPS DE LUC

ON
GRAND RAVARD

